



CC du Pays Baumois (Siren : 242504447)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Baume-les-Dames
Arrondissement	Besançon
Département	Doubs
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	27/12/2001
Date d'effet	27/12/2001

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	
Nom du président	M. Christian RETORNAZ

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	Mairie de Baume les Dames -
Numéro et libellé dans la voie	3 place de la République
Distribution spéciale	BP 42009
Code postal - Ville	25112 Baume les Dames cedex
Téléphone	03 81 84 75 90
Fax	03 81 84 75 94
Courriel	
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	oui
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	8 985
-----------------------------	-------

Densité moyenne 48,83

Périmètre

Nombre total de communes membres : 25

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
25	Adam-lès-Passavant (212500060)	102
25	Aissey (212500094)	173
25	Autechaux (212500326)	422
25	Baume-les-Dames (212500474)	5 443
25	Bretigney-Notre-Dame (212500946)	113
25	Côtebrune (212501662)	74
25	Cusance (212501837)	81
25	Esnans (212502215)	37
25	Fontenotte (212502496)	59
25	Fourbanne (212502512)	183
25	Grosbois (212502983)	227
25	Guillon-les-Bains (212502991)	104
25	Hyèvre-Magny (212503122)	80
25	Hyèvre-Paroisse (212503130)	187
25	Lomont-sur-Crête (212503411)	171
25	Luxiol (212503544)	161
25	Montivernage (212504013)	29
25	Passavant (212504468)	240
25	Pont-les-Moulins (212504658)	177
25	Saint-Juan (212505200)	180
25	Silley-Bléfond (212505465)	63
25	Vergranne (212506026)	103
25	Verne (212506042)	134
25	Villers-Saint-Martin (212506265)	224
25	Voillans (212506299)	218

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 20

Compétences exercées par le groupement
Production, distribution d'énergie
- Autres énergies
<i>Réalisation et dépôt de dossier de zone de développement éolien (ZDE) sur le territoire communautaire.</i>
Environnement et cadre de vie
- Collecte des déchets des ménages et déchets assimilés
- Traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
- Autres actions environnementales
<i>-L'étude, l'aménagement, la mise en valeur des sites naturels suivants sont déclarés d'intérêt communautaire : -les cours d'eau et vallées (2001) -les équipements de randonnées pédestres et cyclistes (2001) - les sites d'escalade (2005)</i>

Sanitaires et social
- Action sociale - <i>Le développement des services à la personne et à la famille (2001)</i>
Développement et aménagement économique
- Création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique <i>Sont reconnues d'intérêt communautaire: - la zone du syndicat mixte de la zone Europolys de l'échangeur A 36 et ses extensions - les futures zones d'activité économique qui répondront aux critères suivants: localisation à proximité des axes structurants de l'A 36 et de la RD 50 et emprise au sol offrant la possibilité de créer plus de 5 parcelles destinées à l'activité industrielle</i>
- Action de développement économique (Soutien des activités industrielles, commerciales ou de l'emploi, Soutien des activités agricoles et forestières...) - <i>la construction et la gestion de bâtiments industriels, commerciaux, tertiaires ou artisanaux, de pépinières et d'hôtels d'entreprises sur les zones intercommunales qui auront été déclarées d'intérêt communautaire (2001) -les actions en faveur de l'emploi, de la formation en matière de développement local en relation avec les acteurs économiques locaux, les actions à l'intention des jeunes à la recherche d'emploi ou de formation, ainsi que les actions permettant le maintien de l'activité industrielle, artisanale, agricole et commerciale locale, sont déclarées d'intérêt communautaire (2001) - actions en faveur du développement et de la promotion d'activités locales et touristiques reconnues d'intérêt communautaires. SONT reconnues d'intérêt communautaires les opérations intercommunales de soutien au commerce et à l'artisanat (ORAC) et toutes actions qui, par leur rayonnement économique (zone de chalandise intercommunale) ou leur caractère innovant visent au développement économique de la communauté de communes.2005</i>
Développement et aménagement social et culturel
- Construction ou aménagement, entretien, gestion d'équipements ou d'établissements sportifs - <i>la création et la gestion des équipements sportifs et culturels qui auront été déclarés d'intérêt communautaire (2001) sont déclarées d'intérêt communautaire : - piscine - centre d'affaires et de rencontres - via ferrata -mise en réseau des sentiers</i>
Aménagement de l'espace
- Schéma de cohérence territoriale (SCOT) - <i>schéma de cohérence territoriale</i>
- Schéma de secteur - <i>l'étude d'un schéma directeur permettant des préconisations aux communes pour la mise en cohérence des cartes communales et documents d'urbanisme est déclarée d'intérêt communautaire (2001)</i>
- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)
- Constitution de réserves foncières <i>Création de ZAD et exercice du droit de préemption</i>
- Organisation des transports non urbains
Développement touristique
- Tourisme <i>actions de promotion et de partenariat visant à développer et restaurer le patrimoine touristique reconnues d'intérêt communautaire. SONT reconnues d'intérêt communautaire toutes les actions dans ce domaine qui enrichissent les parcours de randonnées pédestres ou cyclistes. - l'office du tourisme du pays baumois et les actions menées par lui</i>
Logement et habitat
- Programme local de l'habitat - <i>l'étude d'un programme local de l'habitat (P.L.H.) est déclarée d'intérêt communautaire (2001),</i>
- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) - <i>les actions de publicité, communication et de promotion des opérations inscrites dans le programme local (O.P.A.H.) sont déclarées d'intérêt communautaire (2001)</i>
Autres

- Préfiguration et fonctionnement des Pays
- *la communauté de communes est autorisée à adhérer à la structure porteuse du projet Pays du Doubs Central (2001)*
- Gestion d'un centre de secours
- *conclusion avec le SDIS d'une convention de gestion non opérationnelle du service d'incendie et de secours (centre de secours renforcé de Baume les Dames), en application de l'article L1424-1, 2 ème alinéa, du CGCT.*
- NTIC (Internet, câble...)
- *réseau de télécommunication à haut débit*
- Autres
- *La mutualisation des moyens et la mise à disposition d'une offre pour favoriser le fleurissement des communes (2001)*
- *secrétariat comptable des communes membres - distribution publique d'électricité (autorisée à adhérer au SYDED)*

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
25	Syndicat Mixte de l'Echangeur de Autechaux, Baume les Dames (252501416)	SM ouvert	13 275
25	SICTOM des 3 COM25 (252500129)	SM fermé	20 631
25	syndicat mixte "Doubs très haut débit" (200037729)	SM ouvert	149 660
25	Syndicat Mixte d'énergies du Doubs -SYDED (252508288)	SM fermé	539 045
25	Syndicat mixte pour le SCOT du Doubs central (200034452)	SM fermé	27 229
25	PETR pour le pays du Doubs central (200049468)	SM fermé	34 611

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2015 - millésimée 2012)